

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AE2

présenté par

Mme Karamanli, M. Hutin, Mme Laurence Dumont, M. Jérôme Lambert, M. Alain David et les  
membres du groupe Nouvelle Gauche

-----

### ARTICLE 33

Après l'alinéa 2 insérer les deux alinéas suivants :

2°) L'article 316-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le renouvellement du titre de séjour accordé aux personnes bénéficiant d'une ordonnance de protection sur le fondement du présent article continue d'être garanti après l'expiration de la dite ordonnance »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement qui s'inspire d'une préconisation du DDD vise à garantir le renouvellement du titre de séjour aux personnes ayant subi des violences familiales ou conjugales ou sous la menace d'un mariage forcé, même après l'expiration de l'ordonnance de protection.